

PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants, le quorum requis est de 10 élus présents à la séance.

Le Comité Syndical, convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Serge PETIT à CUSY

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 0

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 3

Le nombre de voix exprimées : 11

Titulaires présents :

Bruno DELETRAZ, Guillaume BONNET, Jean-Pierre LACOMBE, Edith TRANCHANT, Serge BERNARD-GRANGER

Serge PETIT, Noëlle DELORME, Michelle PERCEVEAUX

Suppléants présents prenant part aux votes :

André VUACHET, Jean-Luc ROSSILLON, Alain LAMOUILLE

Titulaires absents :

Pierre BLANC, Eudes BOUVIER, Jean-Claude MARTIN, Gilles REY, Jacques REY

Jean-Pierre FRESSOZ, Pierre DUPERIER, Damien REGAIRAZ, Albert DARVEY,

Luc BERTHOUD, Pierre HEMAR

Monsieur Jean Luc ROSSILLON a été élu secrétaire de séance

Point 1 - Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2019

Le Procès-verbal du 27 novembre, est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

M. Petit, avant de laisser la parole à Matthieu CHARNAY pour présenter le DOB, rappelle que le comité syndical du 27 novembre 2019 avait été consacré à la présentation technique de tous les projets sur une durée de 3 ans (2020-2022).

Le 5 décembre 2020, a eu lieu une réunion spécifique sur le projet « Iles du Chéran » avec une présentation par M. Adrien Hamm du Cabinet Biotec.

Etaient présents M. Regairaz, M. Darvey et M. Hémar, maires des communes directement concernées, ainsi que des membres du comité syndical, pour une restitution des aspects techniques du projet Iles du Chéran, l'un des gros projets restant à réaliser. Ce projet Iles du Chéran aura un impact financier important sur le très moyen terme.

Le 16 janvier 2020, à la demande du président de Grand Chambéry, s'est tenue une réunion pour évoquer les aspects techniques (exposés par la société Biotech : Nicolas DEBIAIS et Adrien

HAMM) mais aussi parler de stratégie de financement/cofinancement, du calendrier et du volet touristique liés à ce projet pris dans sa globalité et intégralité sur les 3 communes (la Motte en Bauges, Lescheraines et le Châtelard).

M. Charnay du cabinet AGATE était présent pour répondre aux questions portant sur l'aspect financier de cet important projet structurant.

Grand Chambéry, en conclusion de cette réunion, a exprimé sa volonté de travailler sur un projet global, avec l'anticipation d'un financement complet et en optimisant les leviers de subventions. Demande est faite au Président du SMIAC d'avancer au plus vite en concertation avec Grand Annecy, Grand Lac et Rumilly Terre de Savoie.

M. Petit précise que ce projet sera intégré dans le prochain SDAGE (2022-2027), ce qui permettrait un financement à 70 % par l'Agence de l'Eau, il restera à trouver les 10% restants auprès des autres financeurs.

De son côté, Grand Annecy souhaite attendre les élections et que ce soit la nouvelle équipe qui se positionne sur le projet.

D'autre part, M. Petit annonce que le CA 2019 fait apparaître un faible taux de réalisation du programme d'actions.

Le Président précise qu'il avait été difficile d'avancer en temps masqué en début d'année, car de fortes incertitudes planaient encore sur les montants votés, que la compétence GEMAPI n'a été officiellement transférée que fin juin et qu'il y a eu le déménagement.

M. Petit évoque également, en dernier point, la mission confiée fin 2019 au CDG 74 pour la réalisation d'un audit sur la structure, la période d'incertitude de ces 2 dernières années ayant perturbé l'équipe en place. Avec les compétences transférées, il était en effet important de pouvoir assumer la continuité et la bonne intégration des compétences supplémentaires, pouvoir anticiper une organisation qui soit optimisée pour bien préparer l'avenir. La restitution de l'audit se fera lors d'un prochain comité syndical.

Le Président laisse la parole à Matthieu Charnay pour le point 1, le DOB

Point 2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Matthieu Charnay du Cabinet AGATE, par une rétrospective de 2014 à 2019, présente aux membres du syndicat l'évolution, des charges et des recettes courantes, des engagements financiers existants, l'équilibre budgétaire, les investissements et les modes de financements.

Evolution des principales charges courantes

Les charges de fonctionnement fluctuent sur la période de 2014 à 2019 en raison du niveau de frais d'études variables selon les programmes d'actions engagés.

Pour l'année 2019, l'augmentation constatée est principalement liée à l'aménagement des nouveaux locaux à Marigny-Saint-Marcel et les frais de location pour accueillir l'équipe rivière.

L'augmentation de la masse salariale est parallèlement et principalement liée à la création de l'équipe rivière.

Les annuités de la dette se stabilisent à partir de 2020. La hausse entre 2018 et 2020 provient notamment du refinancement à long terme de 2 emprunts courts termes pour 299 K€ et un nouvel emprunt long terme de 206 K€ souscrit en 2019.

Evolution des recettes courantes

Les collectivités membres se sont prononcées lors du vote du budget 2019 en faveur d'une participation correspondant à 11,35 € par habitant du bassin versant du Chéran.

Un service qui, entre 2014 et 2019, ne trouve pas un équilibre financier, excepté sur 2016 où le versement du solde de subvention FEDER pour l'opération ALCOTRA I a permis un niveau particulièrement élevé de recettes.

Les excédents antérieurs reportés ont compensé ce déséquilibre sur la période.

L'évolution des investissements

Le syndicat a consolidé 1 153 K€ d'emprunts sur la période 2014-2019. Cet important recours à l'emprunt témoigne de l'absence de capacité d'autofinancement.

Le taux de réalisation des investissements en 2019 est de 17% par rapport au montant initialement budgété.

Le fonds de roulement à fin 2019 atteint 410 K€. Cette réserve est mobilisable pour le financement de futurs travaux. La progression du fonds de roulement provient notamment de la mobilisation de l'emprunt en 2019 alors que les travaux n'ont pas tous été engagés (Dadon et zones humides non engagés).

Analyse prospective sur la période 2020-2022

Le programme pluriannuel fait état de 9,09 M€ d'investissements cumulés à réaliser entre 2019 et 2022. Ces études et travaux nécessitent un recours à l'emprunt de 2,83 M€ sur la période.

A noter que les investissements envisagés pour l'opération « les Îles du Chéran » ont été inscrits en 2022 pour un montant global de 5,31 M€ TTC.

Les annuités de la dette progressent en raison de l'appel successif à l'emprunt pour financer les investissements projetés, avec de nouveaux prêts simulés sur une durée de 15 ans au taux de 1,50%.

La projection des charges à financer

La projection des charges à financer intègre à la fois une structuration des moyens humains par le recrutement de 3 agents pour l'équipe rivière et la montée en puissance des programmes d'actions.

La participation des EPCI membres

Pour 2020 la contribution s'élève à 449 000€ correspondant à 11,84€ par habitant du bassin versant pour assurer l'équilibre financier du syndicat, soit une augmentation de 1,2%.

L'équilibre financier demeure fragile au regard de l'importance des travaux et des financements mobilisés. Les contributions des collectivités membres ne permettent pas de couvrir à moyen terme les engagements du Syndicat.

La nette augmentation des investissements prévus par rapport à la prospective N-1 lié aux Îles du Chéran (5,32 M€ dans la vision actuelle contre 2,52 M€ TTC dans la version du DOB 2019) se

traduit par une augmentation à l'horizon 2023 des contributions des membres de près de 20% pour financer ces dépenses supplémentaires.

Au-delà de cette période et pour boucler intégralement l'opération de sécurisation des Iles du Chéran, il sera nécessaire de faire évoluer les participations des membres de 45% par rapport à la contribution 2020 pour financer l'ensemble des investissements.

Les remarques

M. Petit précise que le SMIAC a récemment fait le point sur les subventions affichées dans le programme d'actions avec M. Philippe Richard de l'Agence de l'Eau.

Il souligne que le projet « Iles du Chéran » doit être un projet d'intérêt général. S'il est pris sous l'angle « prévention des inondations » il ne sera pas éligible à l'aide de l'Agence de l'Eau, par contre, s'il est pris sous l'angle « biodiversité, hydromorphologie », dans le cadre du prochain SDAGE, l'aide de l'Agence sera de l'ordre de 70%.

M. Petit précise que, suite à la restitution du compte rendu de l'audit, l'enveloppe budgétaire destinée à l'embauche d'un chargé de mission en 2020, pourra être affectée partiellement à une mission de direction au sein du SMIAC, pour 1 à 2 jours par semaine.

En effet, aujourd'hui c'est le Président qui assume le rôle de directeur, mais pour pérenniser le syndicat il sera nécessaire de structurer davantage.

M. Bernard Granger propose d'enlever dans le tableau de salaires le terme « Ingénieur » et le remplacer par le terme « Cadre A ». Il souligne que la création de ce poste sera soumise à l'approbation du comité syndical.

M. Rossillon prend la parole pour exprimer son insatisfaction concernant la nouvelle répartition de la contribution des EPCI en 2020.

En effet, Grand-Lac voit sa contribution augmenter en 2020 par rapport à 2019 au regard de la population concernée, contrairement à Grand-Annecy pour laquelle elle baisse.

M. Petit explique que le Cabinet INFOSIG, missionné pour déterminer la population, a affiné le calcul en prenant en compte l'élévation des bâtiments et non uniquement les surfaces du bâti parcellaire et en retirant les bâtiments industriels, commerciaux et publics.

Le calcul a également été croisé cette année avec les données des services fiscaux.

Mme Percevaux demande pourquoi les entreprises ne sont pas prise en compte.

M. Petit répond que le mode de calcul indiqué dans les statuts prend en compte les habitants résidents sur le bassin versant et que les entreprises contribuent à la GEMAPI lorsque les EPCI lèvent la taxe.

M. Bernard Granger demande quels sont, pour l'opération Iles du Chéran, les financeurs potentiels.

M. Petit répond que l'Agence participerait à hauteur de 70%, et la Région serait sollicitée pour les 10% restant afin d'atteindre 80% de subventions.

M. Bernard Granger demande si dans le cadre du PPI proposé, les contributions passeraient brutalement à 17€ en 2022 ou si celles-ci peuvent être lissées dans le temps.

M. Charnay répond qu'une contribution le plus tôt possible à 17 € permettrait de « digérer » les travaux Iles du Chéran. Cependant, avec un regard uniquement financier, le seuil d'équilibre et de mise à niveau se situerait d'ores et déjà aux alentours de 14 € par habitant.

M. Jean-Pierre Lacombe demande si le SMIAC a déterminé la part GEMAPI et Hors GEMAPI dans la contribution annoncée de 17 €.

La réponse est négative.

Régis Talguen à la demande du Président rappelle que l'opération pour compte de tiers concerne le marché de travaux invasives pour le compte du CD74.

M. Rossillon demande s'il est prévu dans la convention avec le CD74, l'indemnisation des heures de travail passées par le technicien du SMIAC sur ce dossier.

M. Petit répond que la convention n'est pas encore signée et qu'il convient d'échanger avec le CD74 sur ce point.

Le BP est programmé à la date du 26 février 2020.

Décision

L'assemblée prend acte du débat d'orientation budgétaire et vote à l'unanimité la contribution des EPCI pour 2020 à hauteur de 449 000€ soit 11,84€ par habitant.

Point 3 – Poste d'Adjoint technique – Sollicitation de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président expose que les missions et activités de l'adjoint technique se poursuivent sur l'année 2020 dans le cadre du programme d'actions du SMIAC.

Ce poste assure la gestion au quotidien, la mise en place et le suivi des actions suivantes :

- Surveillance du milieu
- Transport solide et espace de mobilité
- Continuité écologique (suivi efficacité passe à poisson d'Alby-sur-Chéran et seuil de l'Aumône à Rumilly)
- Label rivière sauvage
- Monitoring optimisé rivière sauvage
- Suivi étude « Iles du Chéran »
- Sensibilisation et communication.

Le coût prévisionnel pour l'année 2020 est de 54 600 € TTC, le plan de financement est le suivant :

Dépenses

	Montant TTC
Traitement et Charges	42 000 €
Autres frais	12 600 €
TOTAL	54 600 €

Recettes

	Participation	Montant
Agence de l'Eau		12 000 €
SMIAC		42 600 €
TOTAL		54 600 €

Décision

L'assemblée approuve à l'unanimité le plan de financement et la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ce poste.

La séance est levée 22 heures.

Le secrétaire de séance
Monsieur Jean-Luc ROSSILLON

Le président du SMIAC
Serge PETIT

